

VICTIME DE PLAGIAT

Le plagiat

Le plagiat consiste à s'approprier du contenu (mots, images, tableaux, graphiques) sans le consentement de son auteur (ou de ses ayant droit), sans citer ses sources, dans le but de le présenter comme sa création ou son oeuvre propre.



Comment se défendre en cas de plagiat ?

Voici des éléments pour vous défendre en cas de plagiat

1

Etablir la preuve

- Utiliser un détecteur de similitude pour attester la preuve des emprunts



2

Contacter le plagiaire

- Contacter le plagiaire pour lui demander de faire cesser le plagiat

EN CAS D'ÉCHEC



3

Dénoncer

- **Quand ?** Le plus tôt possible
- **Trouver des appuis solides dans et hors système**

4

Auprès de qui ?

- **Article** → Comité scientifique ou éditorial de la revue
- **Conférence** → Responsables scientifiques de la conférence
- **Thèse** → Instances universitaires

5

Formuler votre plainte

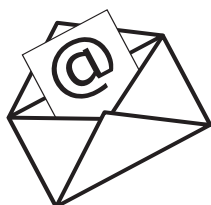
Formuler votre plainte de façon la plus étayée possible



Solution amiable



Recours en justice



Contacts

Pour toute aide concernant les questions de plagiat, contacter :

bu-formation@univ_grenoble-alpes.fr